



Commune de Jalhay

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Pierre MARGANNE et Madame Valentine VANGOETHEM, domiciliés Route de Parfondbois(Solwaster) 13 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Route de la Statte à 4845 Sart et cadastré division 2, section B n°3092B.

Le projet est de type : la construction d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée (quatre façades) comprenant un sous-sol semi-enterré, un rez-de-chaussée et un étage aménagé partiellement sous combles. Le bâtiment présente un volume principal de forme rectangulaire de 13,25 m sur 8,00 m, dont le grand côté est implanté parallèlement à la voirie. La toiture est constituée de deux versants inclinés à 35°, avec un faîtage orienté parallèlement à la voirie. Les façades seront réalisées en briques de teinte brun-rouge de type ancien, mises en œuvre en appareillage à mi-brique. La couverture sera réalisée en tuiles de teinte anthracite, de type imitation torchette. Les châssis seront en PVC de couleur gris anthracite.**

Conformément à l'art. D.I.16. § 1er du CoDT, les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août.

Annonce de projet en vertu de l'art. D.IV.40. §2,1er,2° : écarts aux prescriptions du lotissement, à savoir : implantation non conforme à l'article 3.1 des prescriptions - horizontalité des baies - modification du relief du sol.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **06/08/2026** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/07/2026 au 31/08/2026 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be)
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202600059/5433/2026**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 08/07/2026

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG